



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : lundi **10/04/2017** à 18h40

| | |
|---|---|
| Présents [cf. feuille d'émargements en date du 10/04/2017] | - Monsieur le maire, Nicolas PENNEL - 3 conseillers municipaux sur 5 : Jany GUENNOC-BARRIERE (conseillère municipale déléguée et Vice-Présidente du CCAS), Brigitte BERTHY et Mireille DURAND. - 3 représentants extérieurs sur 5 : Marie-Aimée DESAILLE, Sophie DUMAS et Françoise-Marie BRUN. - 2 représentante de la commission « Solidarité » : Maryse LOCHU et Maria SOUSA BORGES. |
| Absents | Paul AUDARD (adjoint), Aurélian COURSIERE, Sophie LAPORTE et Marie PACK. |
| Pouvoirs attribués | Aucun pouvoir attribué. |

8 présents sur 11.

Ordre du jour : (affichage dès le 31/03/2017)

- 1. Approbation du Compte Administratif 2016**
- 2. Approbation et vote du Compte de Gestion 2016**
- 3. Affectation du résultat d'exploitation 2016**
- 4. Vote du Budget 2017**
- 5. Validation de l'aide d'urgence n°1**
- 6. Validation de l'aide d'urgence n°2**
- 7. Propositions de nouvelles interventions – Avenant au règlement intérieur**
- 8. Questions diverses.**

• *Préambule*

La séance commence à 18h40, après que M. Nicolas PENNEL et Jany GUENNOC-BARRIERE aient remercié tous les membres du CA du C.C.A.S. présents et le membre de la commission « Solidarité. Le Président demande aux personnes présentes de signer la feuille d'émargements. Le quorum étant réuni, la réunion peut commencer.

Le Président présente l'ordre du jour.

• *Présentation du premier point de l'ordre du jour.*

Il introduit alors le premier point l'ordre du jour à partir du document « Approbation et vote du compte administratif 2016 » arrêté au 31/12/2015 en vue de son approbation. Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Chaque libellé est ensuite lu et explicité autant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

→ Fonctionnement :

Il est réparti en dépenses (ou déficit) et recettes (ou excédent) :

= Dépenses : opérations de l'exercice pour un montant de 5969,10 €

TOTAL de 5969,10 €

= Recettes ; résultats reportés de l'exercice 2015 pour un montant de 1353,91 € et Opérations de l'exercice de 5969,10 €

TOTAL de 7323,01 €

RESULTATS DEFINITIFS : 1353,91 €

→ Investissement :

Aucun.

Le Compte Administratif 2016 est voté à l'unanimité.

Les documents afférents à la signature pour le Compte Administratifs sont émargés par tous les membres présents à cette séance.

Il est à noter que sur l'année 2016 des aides furent apportées aussi bien en « Aide alimentaire », qu'en « Aide d'urgence », « Aide financière CCAS » et aide à l'énergie.

• **Présentation du deuxième point de l'ordre du jour.**

Le Président enchaîne par le deuxième point de l'ordre du jour qui est l'approbation du Compte de Gestion – année 2016. Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Jany GUENNOC-BARRIERE, Vice-Présidente du CCAS délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par Nicolas PENNEL, Président du CCAS, se retire au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Compte de Gestion 2016 est voté à l'unanimité.

Les documents afférents à la signature pour le Compte de Gestion sont émargés par tous les membres présents afin de le valider pour l'année 2016.

• **Présentation du troisième point de l'ordre du jour.**

Le Président enchaîne par le deuxième point de l'ordre du jour qui est l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2016. En effet, après avoir entendu le compte administratif 2016, il est décidé d'affecter le résultat à hauteur de 1 353.91 € (mille trois cent cinquante-trois euro et quatre-vingt-onze centimes) à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

L'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2016 est votée à l'unanimité.

- **Présentation du quatrième point de l'ordre du jour.**

Le Président poursuit par le quatrième point de l'ordre du jour qui est le vote du Budget 2017 et se décompose ainsi :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 6 353.91 €
 - Recettes : 6 353.91 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : Néant
 - Recettes : Néant

Le Budget 2016 est voté à l'unanimité.

Les documents afférents à la signature pour le Budget 2017 sont émargés par tous les membres présents à cette séance (excepté du Président).

- **Présentation du cinquième point de l'ordre du jour.**

Le Président continue par le cinquième point de l'ordre du jour qui concerne la première aide d'urgence (aide n°1), attribuée avant la réunion du C.C.A.S. auprès d'une famille résidant à Varetz. Mme GUENNOC-BARRIERE Jany précise encore que le caractère d'urgence, compte tenu de la situation de la famille, après un entretien avec l'assistante sociale en poste à Varetz, ne relevait pas d'une réunion extraordinaire du C.C.A.S.

La demande d'aide d'urgence n°1 a été votée à l'unanimité.

Une délibération sera rédigée.

- **Présentation du sixième point de l'ordre du jour.**

Le Président expose dans son avant-dernier point de l'ordre du jour, la deuxième demande d'aide d'urgence (aide n°2), attribuée avant la réunion du C.C.A.S. auprès d'une famille résidant à Varetz. Mme GUENNOC-BARRIERE Jany précise encore que le caractère d'urgence, compte tenu de la situation de la famille, après un entretien avec l'assistante sociale en poste à Varetz, ne relevait pas d'une réunion extraordinaire du C.C.A.S.

La demande d'aide d'urgence n°2 a été votée à l'unanimité.

Une délibération sera rédigée.

- **Présentation du septième point de l'ordre du jour.**

Le Président invite la Vice-Présidente, Mme GUENNOC-BARRIERE Jany à soumettre diverses propositions d'avenant au règlement intérieur :

1. Proposer une aide d'urgence de manière **trimestrielle** et non annuelle ;
2. Proposer une nouvelle aide à la caution pour tout demandeur d'emploi ou apprenti, avec un maximum d'aide de 100,00€. Cette caution interviendrait après toute différente aide (locapass, CAF, ...) ;
3. Proposer une nouvelle aide au financement d'un dossier d'inscription à une auto-école sur Objat (Laurent ZITO et FRANCK). Un courrier sera envoyé à ces deux auto-écoles afin de valider la pertinence de cette demande.

Clôture de séance à 19h50.